

273

5/10  
495



A R R E S T  
DU CONSEIL D'ÉTAT  
DU ROI,

*Portant règlement pour le dépôt à faire par les Dépositaires volontaires ou judiciaires des effets appartenans aux nommés Bigot, Varin, & autres condamnés en restitution au profit du Roi, dans l'affaire du Canada.*

Du 11 Août 1764.

*Extrait des Registres du Conseil d'État.*

LE ROI ayant, par arrêt de son Conseil du 18 février 1764, ordonné que tous particuliers dépositaires volontaires ou judiciaires des biens de Bigot, Varin, & autres condamnés, seroient tenus de faire leurs déclarations détaillées desdits biens, & de les remettre ou faire remettre au Greffe de la Commission établie, avec

